

UNE MÉDAILLE BIEN MÉRITÉE...



Le Lieutenant-Colonel de réserve VICAIRE remet un souvenir au récipiendaire

Lors des commémorations de la libération de Reims, le 30 août, Jean Louis SCHNEITER, Maire de Reims, a remis la croix de chevalier de l'Ordre National du Mérite à André HAUTEM.

Pour notre ancien chef de corps des Sapeurs Pompiers, natif de Villers et bien connu de ses concitoyens, c'est une reconnaissance de la Nation envers le bénévolat et l'investissement de toute une vie, que ce soit en tant que réserviste, qu'instructeur des réserves, ou bien de délégué du Souvenir Français d'Epernay, de porte-drapeau des anciens du génie ou encore de vice-président des donneurs de sang.

L'équipe de Villers *infos* lui présente ses félicitations et lui souhaite de continuer encore longtemps.

Elle profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier celui qui, depuis plus de 8 ans déjà, se charge d'acheminer dans vos foyers les divers numéros de notre bulletin communal.

Un grand merci à André pour tout ce qu'il a fait et pour les services qu'il rend encore aujourd'hui.

LE MOT DU MAIRE

Un pont peut en cacher un autre ...

Quelques mots sur les travaux de la Ligne à Grande Vitesse Est (L.G.V.) qui traverse le territoire de notre commune perturbant nos déplacements.

Le groupement ROGER MARTIN, maître d'œuvre pour le tronçon 23 A, a demandé au Conseil Général de la Marne et à moi-même, de prendre un arrêté de fermeture de la RD 326 (Villers-Marmery, RN44, Reims) au mois de février de cette année pour une durée de 8 mois,

suite p. 2 -->



SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1/2
Une médaille bien méritée.....	p. 1
État Civil.....	p. 3
Le Conseil vous informe :	
• Réunion du 05/06/03	p. 3/4
• Réunion du 26/06/03.....	p. 4
• Réunion du 10/07/03	p. 4/5
• Réunion du 11/09/03.....	p. 5
• Sentes à pied	p. 5
• Don du sang	p. 5
• Attention au verre	p. 6
• Produits Phytosanitaires non utilisables	p. 6
Boîte à idées.....	p. 6
Rédacteurs en herbe	p. 7
Connaissance du patrimoine (photo quiz)	p. 8
Mots Croisés	p. 8
Le coin des associations :	
• Les chasseurs	p. 9
• Les Sapeurs Pompiers.....	p. 9
• Familles Rurales.....	p. 10
• L'Éveil Socio-Culturel	p. 10/11
• L'A.S.V.M.....	p. 11
• L'A.S.A.....	p. 11/12/13
Connaissance du patrimoine.....	p. 14
Bien de chez nous.....	p. 15
Image du passé.....	p. 16
Calendrier	p. 16
En bref	p. 16
Solution des Mots Croisés.....	p. 16
Déchetterie.....	p. 16



LE MOT DU MAIRE (suite et fin)

soit jusqu'à la fin septembre.

Suite à divers problèmes techniques liés à la construction du pont enjambant la L.G.V. le groupement ROGER MARTIN nous a demandé une nouvelle prolongation de l'arrêté de fermeture jusqu'au mois de février 2004. Parallèlement à cet arrêté de fermeture, un second a été pris concernant la RD 327 (Trépail, Les Petites Loges, RN 44). De ce fait la circulation de cette route est déviée dans notre village. Les automobilistes empruntent par la même occasion le chemin communal C1 (Villers-Marmery - Les Petites Loges) lui-même dévié fortement au niveau de la L.G.V..

Pour ces raisons, je demande à toutes les personnes, laissant habituellement leur véhicule stationné dans l'Avenue de Champagne et la rue Pasteur, de mesurer la difficulté de circulation liée au stationnement permanent de leur véhicule et surtout le risque d'accident pour les piétons (pensons à nos enfants se rendant à l'arrêt du bus tous les matins).

Le groupement ROGER MARTIN m'a affirmé que les travaux de terrassement et la construction des ouvrages d'art serait terminé courant d'avril 2004. Je recommande en conséquence à tous les conducteurs une très grande vigilance pendant la période hivernale, notamment au niveau de la déviation du C1 et de la L.G.V où la vitesse est actuellement **limité à 30 km/h**.

Soyez prudents et bonne route.

Laurent LONGIS



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2003

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Vote et approuve le compte administratif 2002 de la Commune qui se solde par un excédent de 105 688,25 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 350 032,52 €

Recettes : 479 305,54 €

Excédent de fonctionnement : 129 273,02 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 146 411,21 €. Reste à réaliser : 65 000 €

Recettes : 122 826,44 €. Reste à réaliser : 35 000 €

Déficit : 23 584,77 €. Reste à réaliser : - 30 000 €

- Décide d'affectuer le résultat de fonctionnement de façon suivante :

Compte 1068 (Réserves en section d'investissement) : 53 584,77 €

Compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté) : 75 688,25 €

- Vote et approuve le compte administratif 2002 du service des Eaux qui se solde par un excédent de 52 745,71 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 71 101,17 €

Recettes : 89 820,77 €

Excédent de fonctionnement : 18 719,60 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 148,63 €

Recettes : 34 174,74 €

Excédent : 34 026,11 €

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de façon suivante :

Compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté) : 18 719,60 €

- Vote et approuve le compte administratif 2002 du compte Lotissement qui se solde par un déficit de 14 848,37 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 426,85 €

Recettes : 13 536,43 €

Excédent de fonctionnement : 13 109,58 €

ÉTAT CIVIL

(du 19/05/03 au 20/10/03)

• Décès

M. HUSSON Jean, le 31 mai à Reims.

M. CHER Jean-Loup, le 21 juin à Reims

Mme GRAINGAULT veuve BOUY Louise, le 19 juillet à Verzenay

M. MAUGUIÈRE René, le 8 août à Reims

Mme ADNET veuve CHATILLON Éliane, le 5 octobre à Reims

• Mariages

MÉRIOT Cédric et MAUJEAN Blandine, le 14 juin

GUÉGAN Daniel et ROYAN Anne, le 4 juillet

JULLIARD André et WARNET Éliane, le 5 juillet

DEVILLERS Arnaud et CARROY Betty, le 12 juillet

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

INVESTISSEMENT

Dépenses : 27 957,95 €

Recettes : Néant

Déficit : 27 957,95 €

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de façon suivante :

Compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté) : 13 109,58 €

- Faisant suite au rapport établi par la Société GAUDRIOT, décide de retenir la Société I.R.H. pour un montant de 94 531,84€ T.T.C. pour l'étude diagnostic du réseau d'assainissement et de la station d'épuration et de solliciter une subvention auprès de l'Agence de Bassin Seine Normandie pour la réalisation de cette étude.

- Après compte-rendu de Monsieur le Maire sur la reprise de la procédure de mise en péril de l'immeuble de Monsieur DARDENNE Maurice au 4 rue de Charleville, le Conseil accepte le règlement de la facture des honoraires de l'Expert nommé par le Tribunal et habilite Monsieur le Maire à poursuivre la procédure.

SÉANCE DU 26 JUIN 2003

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Sur proposition de la Commission des Bâtiments, décide de modifier l'emplacement des sanitaires et de les installer dans le local situé sous l'escalier et accepte le devis de l'Entreprise LECQ pour le changement de la porte d'accès d'un montant de 942,57 € T.T.C.

- Décide de l'aménagement d'un terrain au lieudit "Les chapeaux de Fer" d'une superficie de 6 ares 24 ca en vue de l'utilisation des droits de replantation acquis par la Commune et décide de retenir l'Entreprise DEBAR pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 8 980,11 € T.T.C.

- Décide de prévoir le curage de la mare de la station d'épuration sur le budget des eaux et de retenir l'Entreprise DEBAR pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 10 894,48 € T.T.C.

SÉANCE DU 10 JUILLET 2003

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Décide l'adhésion de la Commune à l'Association "SUCRE D'ORGE" et accepte la participation de 6,10€ par habitant à compter de l'année 2003 sur la base d'un engagement de trois années renouvelables en tenant compte que 4 places seront bloquées pour les habitants de VILLERS MARMERY pendant 3 à 4 semaines lors des réinscriptions de Juillet.

- Accepte les 2 forages de 35 m au lieu de 15 m pour une plus-value de 3 769,00 € sur l'étude diagnostic du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

- Décide de nommer l'agent d'entretien contractuel sur le poste vacant à compter du 1er Octobre 2003 sur la base de 17h30 par semaine.

- Décide d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 55 000 € pour une durée d'un an afin de permettre la construction de l'atelier communal et le remboursement du prêt effectué pour les mises en souterrain des réseaux en accord avec le S.I.E.M.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2003

Le CONSEIL MUNICIPAL, après étude et délibération :

- vote et approuve le budget supplémentaire du LOTISSEMENT qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
FONCTIONNEMENT : 52 770€
INVESTISSEMENT : 27 958 €

- vote et approuve le budget supplémentaire du service des EAUX qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
EXPLOITATION : 18 719 €
INVESTISSEMENT : 110 000 €

- vote et approuve le budget supplémentaire de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :
FONCTIONNEMENT : 85 535 €
INVESTISSEMENT : 101 180 €

- approuve les limites territoriales du SEPPEVA (syndicat prévu dans le cadre de l'application du contrat territorial de la Ves le Amont)

- décide de recourir au service hygiène et sécurité du Centre de Gestion pour assurer la mission d'inspection au sens de l'article 5 du Décret du 10 Juin 1985 modifié et autorise le Maire à signer une convention d'inspection avec le centre de gestion.

- Suite à la reprise par le S.I.E.M. des emprunts de mise en souterrain des réseaux accepte le transfert au S.I.E.M. d'une partie de l'emprunt contracté pour les travaux Avenue de Champagne pour 62,11 % du capital restant dû et décide le remboursement anticipé de la part restant à la Commune, soit 37,89 % avec frais de remboursement anticipé de 570 €.

Dans ce but, une ligne de crédit sera ouverte en dépense et en recette au compte 1641 (emprunts) pour 20 000 €.

Le Maire

SENTES À PIED

Des demandes de rachat de sentes à pied sont déposées en Mairie. Pour répondre à ces attentes, la commune doit procéder à une enquête publique. Afin de réduire le coût de cette procédure, il serait souhaitable que les propriétaires, également intéressés par un achat de même nature, se fassent connaître le plus rapidement possible.

La commission voiries et chemins

DON DU SANG

L'E.F.S. (Établissement Français du Sang) a adressé un courrier en Mairie pour remercier les 46 donneurs qui se sont présentés à la collecte du 23 juillet dernier ainsi qu'à l'amicale des Donneurs de sang de Villers-Marmery.

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Chaque année, le 31 octobre et le 1er novembre, journée nationale, le Souvenir Français est autorisé à faire une quête aux portes des cimetières. C'est ainsi que vous trouverez un tronc pour recueillir vos dons.

Le 1er novembre au soir, le responsable déposera ce tronc au secrétariat à Epernay où il sera déplombé et comptabilisé. Les sommes recueillies serviront à l'entretien des tombes des militaires des dernières guerres, enterrés dans les cimetières civils, ou des monuments souvenir dispersés dans la nature.

Un tronc sera également déposé à la boulangerie.

Souhaitant que vous penserez à ces jeunes disparus pour conserver notre liberté, nous vous remercions à l'avance.

Pour tout renseignement s'adresser au 3 Rue Dom Pérignon à Villers Marmery.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

• Communiqué du Syndicat Mixte de la Région de Verzy

ATTENTION AU VERRE !

Nous vous rappelons que les bacs jaunes, une fois collectés, étant triés à la main, il est **strictement interdit d'y déposer du verre** (pots, bouteilles ou bocaux). Des bornes de récupération du verre sont à votre disposition dans la commune ou dans les déchèteries. Merci de votre compréhension.

• PRODUITS PHYTOSANITAIRES NON UTILISABLES

La collecte régionale de PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisables), gratuite pour les apporteurs professionnels, a permis de recueillir, les 5, 6 et 7 novembre 2002, 272 tonnes de produits phytosanitaires, soit plus de 90 % des stocks estimés avant l'opération.

Les PPNU sont des produits potentiellement dangereux : en les conservant ou en les éliminant sans précaution, leurs détenteurs prennent des risques pour leur santé, celle de leur entourage et pour l'environnement. L'élimination de ces déchets fait l'objet d'une réglementation très stricte. Toutefois, aucune filière nationale d'élimination n'existant, chacun devait trouver seul le moyen de les éliminer. La Région a décidé de soutenir cette opération particulièrement volontariste des professionnels.

Les distributeurs de produits phytosani-

taires, les industriels, VAPCA et la FNSEA ont décidé en 2001 de mettre en place une filière d'élimination pérenne au niveau national. Les organisations professionnelles et les distributeurs de la région Champagne-Ardenne se sont associés en décidant de créer une filière régionale, comme cela se fait déjà pour les emballages vides de produits phytosanitaires. Les produits seront ensuite acheminés dans des conteneurs spéciaux vers des centres spécialisés où ils seront traités en vue de leur élimination, conformément à la réglementation.

60 points de collecte ont été répartis en Champagne-Ardenne afin de recueillir facilement les produits et une vaste campagne de communication a été mise en place pour sensibiliser et informer les utilisateurs professionnels.

Elle a pu être réalisée grâce à des financements directs et indirects émanant du secteur agricole (industriels, distribu-

teurs, divers organismes agricoles) et du secteur public (Conseil Régional, ADEME, Agences de l'Eau), pour un montant total de 622 400 euros.

L'opération s'est traduite par un incontestable succès, grâce à l'efficacité de l'organisation et des moyens mis en œuvre. 2.838 personnes, dont 2.589 agriculteurs et viticulteurs, ont déposé leurs PPNU dans les points de collecte.

L'action du Conseil Régional a consisté à donner une cohésion à cette opération en s'assurant qu'elle serait répartie équitablement sur tout le territoire de la Région Champagne Ardenne. Cette orientation correspond à la fois aux grandes orientations nationales et internationales en matière de développement durable et aux attentes des citoyens vis-à-vis du modèle agricole.

*Jean-Claude Étienne
Président du Conseil Régional
de Champagne-Ardenne*

LA BOÎTE À IDÉES

La boulangerie de Villers-Mamery a souffert d'une perte de confiance de ses clients ; des problèmes d'hygiène et de qualité ayant été soulevés à l'insu des propriétaires. Le boulanger souhaite donc rassurer les habitants :

Les problèmes d'hygiène concernant principalement des poils d'animaux dans les locaux et la production ont tout d'abord été résolus par le décès de leur animal de compagnie. De plus, un contrôle d'hygiène n'a montré aucun manquement à la réglementation en vigueur.

En ce qui concerne la qualité des produits proposés, aucun produit n'est surgelé, toute la production est faite le jour même : il ne peut donc y avoir de pain ou de viennoiserie rassis. De plus, afin de rassurer les clients et dans un souci de les satisfaire, un professionnel de la boulangerie, envoyé à notre demande par Les Grands Moulins de Paris sera présent le 28 octobre 2003 afin de contrôler la production complète et de répondre à d'éventuelles

questions des habitants. Ce professionnel se tiendra donc à votre disposition pour tous renseignements.

Pour tous problèmes ou réclamations, n'hésitez pas à en faire part au boulanger dont l'objectif premier est de vous satisfaire. Faites lui confiance, l'avenir de votre boulangerie dépend aussi de vous, le village serait fort triste si elle venait à fermer. »

*Boulangerie Felzinger
6 avenue de champagne
51380 Villers-Marmery*

RÉDACTEURS EN HERBE



Je suis allé au centre on a fait des parties de baby-foot. Après on a fait des activités. On a joué au foot aussi. Moi et Jeremy mon cousin on a fait des robots-bouchon, des cerf-volants, des libellules. On a préparé notre danse pour la kermesse. Les grands ont préparé leurs sketches. Après on a joué au ping-pong. Le soir en rentrant du centre, j'ai joué à la gameboy. Après j'ai regardé la télé. Le lendemain, j'ai préparé les affaires pour la kermesse et après on a rejoué au baby-foot et aussi au foot.

Maxime CE 2

On a visité le camping. Après on est allé voir la plage, on s'est baigné dans la mer. Ensuite, on est allé voir la piscine. Elle était toute verte, on ne s'est même pas baigné dans l'eau. Le soir, je suis allé voir le père fouettard, il nous a même bien fait rire. On est parti se coucher.

Timy

Je suis allée à la plage avec ma maman et ma tata, l'eau était très bonne. Nous avons joué au bord de l'eau aux raquettes et nous nous sommes baignées. Moi, maman et ma tata, nous sommes allées promener le chien. Il s'appelle Oscar, il est très beau. J'ai pris des photos de ma tata et ma maman et aussi d'Oscar. Avec ma maman nous sommes allées à un camping. Chez mon papa nous sommes aussi allés en camping. Nous sommes allés aussi à la plage.

Élise CE 2

On a fait des scoubidoues et on a fait aussi du baby-foot. On a fait des activités, des perles. On a joué au foot, les petits jouaient au trotteur. On a regardé des cassettes et on est allé au zoo d'Amnéville. On a rangé toutes les affaires puis on a fêté mon anniversaire. J'ai eu une gameboy advance sp et cinq euros. Ensuite, on a fêté l'anniversaire de ma sœur. Elle a eu des habits de Barbie et plein de Barbies. Elle a eu dix euros par tata.

Corentin CE 2

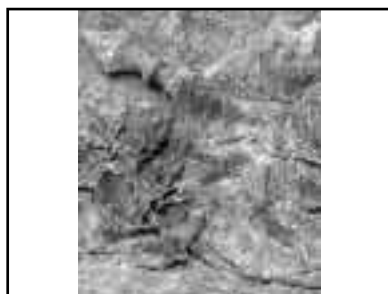
J'ai bien aimé quand je suis allée voir le château et l'usine. Au camping trois étoiles je me suis amusée, il faisait chaud. Moi et ma copine on a joué avec sa chèvre biscotte. Nous sommes allés à la mer deux fois et nous avons mangé des glaces italiennes. Nous sommes allés manger au restaurant et nous avons mangé un plateau de fruits de mer. Nous avons fait deux balades et on s'est baigné sept heures dans la piscine et nous sommes allés baigner dans une piscine municipale.

Malaury CE 2



CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

PHOTO QUIZ N° 6



La réponse à notre précédente photo-quiz était
"Le monument aux morts".



PHOTO QUIZ N°7



L'indice : dans l'avenue, levez les yeux...
Réponse dans le VILLERS infos n°29

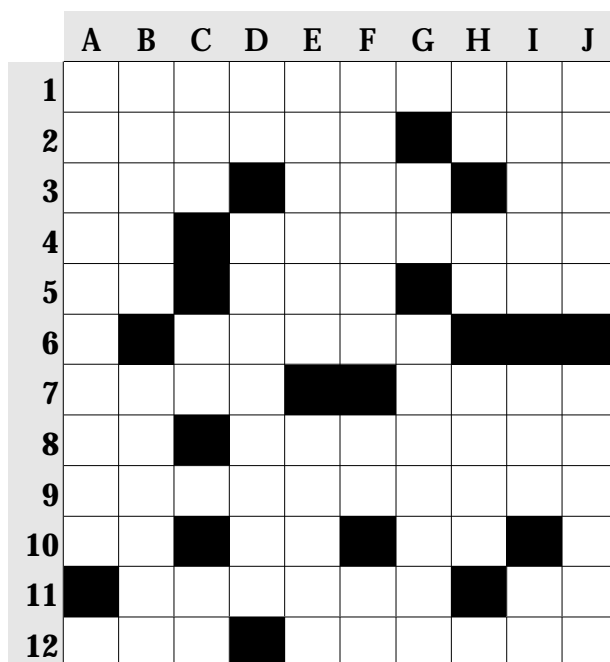
MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Vêtements.
2. Ville de Sibérie. Prénom.
3. Abri. Bugle. Pronom.
4. Ancienne monnaie européenne. Vin.
5. Voyelle double. Peut être anglaise. Vigne.
6. Tranchant.
7. Suidé. Abréviations militaires.
8. Romain. Tassai.
9. Arrasaient.
10. Allez. Note. Sigle.
11. Riens. Bien de chez nous.
12. Cardinal. Creuses.

Verticalement

- A. Échassier.
- B. Gouffre. Moyens de transport.
- C. Valet. Édenté. Conjonction.
- D. Interjection. Parviendra.
- E. Résidu de moisson. Poinçon.
- F. Désirer. Possessif. Petit écran.
- G. Germanium retourné. Lie.
- H. Règle. Langue. Cris.
- I. Esquive. Île.
- J. Farine. Vifs.



• LES CHASSEURS

Calendrier de la saison 2003-2004

Samedi 4 octobre.....	bois
Dimanche 5 octobre.....	plaine
Dimanche 12 octobre.....	bois
Dimanche 19 octobre.....	vignes et plaine
Dimanche 26 octobre.....	bois
Samedi 1er novembre.....	vignes et plaine
Dimanche 2 novembre.....	bois
Samedi 8 novembre.....	bois
Mardi 11 novembre.....	vignes
Dimanche 16 novembre.....	bois
Dimanche 23 novembre.....	bois
Dimanche 30 novembre.....	bois
Dimanche 7 décembre.....	bois
Samedi 13 décembre.....	bois
Dimanche 21 décembre.....	bois
Dimanche 28 décembre.....	bois
Dimanche 4 janvier.....	bois
Samedi 10 janvier.....	bois
Dimanche 18 janvier.....	bois
Dimanche 25 janvier.....	bois
Dimanche 1er février.....	bois
Dimanche 8 février.....	bois
Samedi 14 février.....	bois
Dimanche 22 février.....	bois
Dimanche 29 février.....	bois

• LES SAPEURS POMPIERS

Manifestation du 14 juillet 2003

Au cours de la cérémonie officielle, place de la mairie, et aussitôt les honneurs rendus au drapeau, le Maire Laurent LONGIS a remis les distinctions et les promotions suivantes, suite aux décisions du conseil consultatif dernier :

- Louis HAUTEM reçoit la médaille d'honneur "OR" des Sapeurs Pompiers en reconnaissance de ses 30 ans de service.
- Michel LONGIS reçoit la médaille d'honneur "VERMEIL" des Sapeurs Pompiers en reconnaissance de ses 25 ans de service.
- Les Caporaux Bernard et Mickaël HAUTEM sont promus au grade de Caporaux chef.
- Les Sapeurs de 2ème classe Anthony et Nicolas CHATILLON ainsi que Maxence LONGIS sont élevés au grade de Sapeurs de 1ère classe.

Sports

Parmi les diverses activités sportives, que l'équipe locale doit effectuer annuellement, pour l'entraînement physique indispensable à l'activité de Sapeur Pompier, Nicolas CHATILLON a représenté notre Commune au semi-marathon national. Etant sélectionné dans les premiers, à l'épreuve départementale, notre excellent sportif est arrivé 23ème au classement général, et leader de la Marne, dans la catégorie des SP Volontaires.

Cette épreuve s'est déroulée le 29 juin dernier à ABBEVILLE. (Somme)

Jeunes Sapeurs Pompiers

Claire ROTHIER et Alix THOMAS sont incorporées depuis la rentrée à la section des JSP de Reims. Elles rejoignent ainsi leurs aînés Swan SAUDÉ et Marc DEVERLY.

Cette nouvelle jeune équipe rejoindra le Corps Communal de Villers Marmery dès sa formation terminée.

Informations diverses

Le 10 octobre dernier a eu lieu une **manœuvre de nuit** au lieu dit "La Gare" avec le Centre d'Intervention de Reims Bétheny. Au cours de cet exercice de désincarcération de plusieurs victimes dans une voiture, ainsi qu'un exercice hydraulique mousse, une équipe de 35 Sapeurs Pompiers a évolué dans des conditions peu habituelles.

Le 15 novembre aura lieu la **manœuvre annuelle des écoles** avec l'exercice d'évacuation. Le thème retenu reprendra cette année, les accidents domestiques avec la mise en pratique des exercices d'extinction sur feux réels, exécutés dans la cour des écoles. Les parents sont invités à encadrer leurs enfants à l'apprentissage de ces premiers gestes.

Devenez SECOURISTE (Diplôme national) après 12 heures de formation. Une cession de formation aura lieu cet hiver dans notre Commune (Date à déterminer). Inscription à partir de 14 ans. Renseignez-vous auprès du Chef de Centre.

Attention ! Nous sommes interpellés épisodiquement à des démarches abusives de prospection. Celles ci parfois ressemblantes à de l'escroquerie, par des personnes se qualifiant de Sapeur Pompier, par des personnes assurant un démarchage au profit d'œuvres sociales des sapeurs pompiers, par des personnes revendiquant le démarchage au profit de syndicat quelconque.... Bien évidemment, il s'agit là que d'arguments malicieux, trompeurs et souvent faux...

• FAMILLES RURALES DE VILLERS-MARMERY

Déjà la troisième rentrée scolaire pour l'association Familles Rurales de Villers Marmery ! Une rentrée qui s'est déroulée pour le mieux, malgré quelques changements dont les parents adhérents ont pu se rendre compte.

En effet, Melle Stéphanie MAUGIN, directrice du centre, s'est fait opérer le 2 septembre : une opération sans aucune gravité. C'est Melle Victorine MENGANT (20 ans, demeurant à Verzenay) qui l'a remplacée jusqu'au 26 septembre. Une majorité des enfants avait eu l'occasion de la rencontrer pendant le centre aéré de cet été puisqu'elle y était animatrice. Mais Victorine reprenant ses études à l'école d'infirmières dès le 29 septembre, c'est désormais M. Thomas LANGE (27 ans, demeurant à Reims) qui reprend la direction du centre, et ce jusqu'au 31 octobre 2003. Ce monsieur est un habitué des centres aérés, des camps d'ados, que ce soit en tant qu'animateur ou directeur.

Quant à Melle Cindy HOSCHOWSKY qui assurait avec brio, jusqu'à l'été dernier, son rôle d'animatrice auprès de Stéphanie, elle nous a quittés pour reprendre elle-aussi ses études. C'est Mme Marie-Laure TOURET (32 ans, demeurant aux Petites Loges) qui la remplace jusqu'au 1^{er} Avril 2004.

Un grand merci donc à Victorine et à Cindy que les enfants aimaient beaucoup, et qui ont su remplir impeccablement leur rôle.

Et merci aussi aux parents qui font confiance aux choix de nos administrateurs. Rappelons que c'est une qualité

• L'ÉVEIL SOCIO-CULTUREL

Le loto organisé, au profit des enfants des écoles, par l'éveil socio culturel de Villers-Marmery aura lieu le 23 Novembre, à la salle polyvalente. Une "PS II" à gagner...et bien d'autres lots. Par exemple, un lecteur DVD, une centrale vapeur, un carton de vin, des lots gastronomiques, des lots enfants,...

Seul M. Didier PAGES, représentant la société "Media Com" est mandaté par l'Union Départementale pour la rédaction du journal "Le Sapeur Pompier Marnais". Il doit se présenter avec l'accord préalable du Chef de Centre, et présenter un accréditif dûment signé.

DATE A RETENIR :

Samedi 6 décembre 2003 : Fête de la Sainte Barbe.

Retenez cette date en vous inscrivant à notre soirée et repas annuel. Vous pouvez déposer votre inscription auprès d'un Sapeur Pompier proche de chez vous ou au Chef de Centre

Alain HAUTEM

de vie supplémentaire que de pouvoir bénéficier des services de notre association, mais c'est aussi un plaisir pour nos bénévoles de voir que leur cercle s'agrandit, que d'autres personnes les soutiennent et qu'ils ne sont pas seuls à donner de leur temps afin d'améliorer le quotidien des familles en milieu rural.

Si vous avez des idées nouvelles, si vous estimez que d'autres besoins se font sentir, si vous souhaitez aider nos bénévoles ou simplement donner votre avis, à tout moment vous avez la possibilité d'intégrer notre Conseil d'Administration. Sachez que l'âge minimum est passé dernièrement de 18 à 16 ans : bonne nouvelle pour les ados qui souhaitent nous rejoindre et créer leur propre Commission par exemple.

Bien sûr, les projets ne sont pas toujours simples à mettre en place. Il arrive que certains ne voient jamais le jour ou restent en attente. Mais quand la volonté est là, et l'esprit associatif surtout, tous ensemble nous avançons, pour le plus grand plaisir des familles.

Notre but : défendre l'intérêt des familles en milieu rural et améliorer leur cadre de vie.

Pour que notre association soit toujours dynamique, et afin de préserver durablement les activités et structures déjà en place, rejoignez-nous !

Date à retenir : Centre aéré de Toussaint du 27 au 31 Octobre, avec le traditionnel défilé d'Halloween le vendredi 31 après-midi.

Valérie Luans

RECHERCHE : pendant l'après-midi, un jardin d'enfants sera proposé aux chérubins dans les locaux ou se déroulera le loto. Les jeunes qui souhaitent rendre service en encadrant le groupe peuvent se faire connaître auprès de Madame Sylvie Gorguet à l'école, ou Madame Alessandri hors temps scolaire.

Au nom des enfants, merci à l'avance.

L'éveil

• L'A.S.V.M.

Section Tennis

L'école de tennis n'ouvre ses portes que le mercredi 1er octobre à partir de 16h (inscription sur place).

Différents cours et niveaux sont proposés :

- pour les enfants à partir de 5 ans : mini tennis
- pour les 7 ans : initiation
- pour les 9 ans : perfectionnement.

Des tests ont lieu pendant la saison afin de suivre l'évolution de chacun.

Le club compte environ 50 adhérents pour cette section dans laquelle deux équipes masculines évoluent, l'une en départementale, l'autre en régionale.

Section Gymnastique

Les cours ont repris début septembre avec un bel effectif. Ceux-ci ont lieu le jeudi de 20h à 21h, salle polyvalente. Ouvert à tout âge.

Section Boules

Trois tournois ont été réalisés cette année avec des équipes dynamiques. Le rendez-vous est donné, amis boulistes, au printemps prochain.

Bonne saison à tous.

*Le président
P. Liégeois*

• L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE (A.S.A.)

Voici le rapport moral et le procès verbal de l'Assemblée générale du 11 juillet 2003 :

Rapport moral

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je vous remercie d'assister à cette sixième Assemblée Générale de l'Association Syndicale Autorisée de Villers-Marmery.

Je remercie pour leur présence à cette assemblée :

- les membres du conseil municipal de Villers-Marmery,
- M. LALLEMANT, conseiller général et Maire de Verzy,
- M. POTHELET, représentant la Société Pothelet
- Messieurs CARON et VERKARRE de la D.D.A.F.

J'ai reçu les excuses de notre député Mme Catherine Vautrin, elle est représentée par M. Emmanuel FRANÇOIS, les excuses de M. MICHELOT du Conseil Général de la Marne, et je remercie, vivement Mme PINON-GUERIN, de la Chambre d'Agriculture de la Marne pour sa présence, l'organisation de cette Assemblée et son travail d'accompagnement de notre ASA depuis sa création. En effet, Mme PINON-GUERIN étant appelée à d'autres fonctions au sein de la chambre d'Agriculture sera remplacée par M. Aymeric DUPONT ici présent.

Encore un grand merci.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral
- Présentation des Comptes Administratifs 2002
- **Vote de l'Assemblée Générale**
Renouvellement du bureau
(les trois candidats sortants seront désignés par tirage au sort) ;
- **Vote de l'Assemblée Générale**
Planning de travaux des travaux et choix de l'entreprise.
- Questions diverses.

J'ai l'honneur de vous annoncer officiellement le commencement des travaux hydrauliques du vignoble. Ils ont débuté le 26 juin dernier.

La commission d'appel d'offres, désignée par les membres du Syndicat lors de la réunion du 20 janvier dernier, s'est réunie les 11 et 18 avril 2003 afin d'étudier les offres des entreprises candidates à la réalisation de l'aménagement du vignoble de Villers-Marmery.

À l'issue de ces deux réunions, la commission a dû choisir parmi les trois sociétés ayant répondu : Potelet S.A.R.L., Desgrippes, Jurovitch, et Solotra, D.T.P.V..

Elle a retenu l'entreprise Pothelet S.A.R.L., dont le montant des prestations, était inférieur de 7 % par rapport à

l'estimation des services de la D.D.A.F. soit 1 360 812,00€ HT pour la tranche ferme des travaux et six tranches complémentaires de travaux pour une somme de 199 044 € HT. Ces tranches complémentaires seront réalisées en fonction du montant des frais financiers de l'emprunt.

En effet le taux d'intérêt des prêts est passé de 5,40 % en 2000, à 3,80 % aujourd'hui.

À ce propos le bureau a retenu comme organisme bancaire le Crédit Agricole, celui-ci ayant fait la meilleure offre : 690 000 € sur 11 ans à 3,80 % en taux fixe. Ce prêt sera débloqué au fur et à mesure de nos besoins, avec une première échéance au mois de décembre 2004 et la dernière en décembre 2014, fin d'appel de vos cotisations. Je vous rappelle que nous avons, à ce jour, la confirmation de l'aide financière du conseil Général de la Marne, de l'agence de l'eau Seine Normandie et du C.I.V.C., soit près de 755 350 €.

Pour boucler le financement, vos trois années de cotisations représentent en autofinancement 183 000 €. Et bien sûr la TVA, pour un montant de 327 985 € que nous allons récupérer.

Les travaux devraient durer 18 mois pour la tranche ferme, plus 2 mois par tranche complémentaire. Les membres du bureau et moi-même commençons à nous lan-guir de toutes les démarches administratives nécessaires à l'aboutissement de cet ambitieux projet, et vous-même étiez

inquiets de l'issue des travaux.

Dans quelques instants, je vous énoncerai quelques chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

Mais avant tout, je vais vous poser une petite question (il n'y a rien à gagner) : quelle est la date de la première réunion d'information pour l'aménagement des coteaux viticole de Villers-Marmery ? Je vous l'avais indiquée lors de notre dernier A.G..

La première réunion a eu lieu le 10 juin 1996 dans cette même salle. Il y a donc 7 ans et 1 mois.

Une petite boutade :

Lors de notre première réunion de chantier, j'ai demandé que l'on me pince le bras, pour voir si je ne rêvais pas, car voici les formalités en chiffres que nous avons dû accomplir pour notre projet. Je vous demande d'être attentif : L'acquisition de 6 ha 84 de terre auprès de la SAFER pour réaliser les 4 bassins de décantation et d'infiltration, 5 arrêtés préfectoraux (3 pour la création, 2 pour autoriser les travaux), 3 enquêtes publiques (création, base de répartition des cotisations, étude d'incidence), 2 rapports de bureau d'étude (Sogrea pour l'étude d'incidence et Emergence pour l'étude parcellaire), 1 rapport de l'hydrogéologue, 2 passages devant le Comité d'Hygiène de la Marne pour obtenir les arrêtés autorisant les travaux.

Voilà pour la partie administrative, pour ce qui vous concernent tous :

Des dizaines de réunion en 1997, à la mairie, le soir afin de créer le fichier des propriétaires et de leurs parcelles, et en 1998 des réunions sur le terrain pour élaborer un avant-projet de travaux.

6 Assemblées Générales, celle-ci comprise, je vous rassure, 47 délibérations prises par le bureau, soit un peu plus de 50 réunions, dont la dernière a eu lieu mardi dernier, l'ordre du jour étant le choix de l'établissement bancaire, 4 votes de budgets primitifs et supplémentaires. Et bien sûr, des kilos et des kilos de papier, de rapports, et de documents.

Mais ce n'est pas fini, il nous reste à obtenir l'autorisation du Conseil Général de la Marne pour traverser la route Départementale n° 26. Demande faite en Janvier 2003 ! et pas de nouvelles à ce jour ! Bénévolat et volontariat, ce sont les mots qui ont su nous rassembler autour de cette belle idée d'aménager les coteaux de

notre commune, sans arrières pensées, ni d'intérêts personnels. Dommage que ces valeurs ne soit pas prises en considération par l'ensemble de nos administrations. Un an et demi de travaux... Ce n'est rien par rapport aux 7 ans qu'il aura fallu pour voir aboutir cette réalisation.

Je vous demande encore quelque mois de patience enfin pour voir ce grand projet qui nous réunit tous aujourd'hui.

Merci de votre attention.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES PROPRIÉTAIRES DU 11 JUILLET 2003

Procès verbal

La séance est ouverte à 14 h 45

Ordre du jour :

- Présentation des comptes administratifs année 2002
- Renouvellement du bureau
- Planning des travaux et choix de l'entreprise
- Questions diverses

Présents :

Après émargement des présents et porteurs de pouvoirs, on constate que sur un total de 2548 voix, 1606 étaient présentes ou représentées, soit 63 % du nombre de voix de l'A.S.A..

L'assemblée est donc valablement constituée.

Etaient également présents :

- Monsieur Emmanuel FRANÇOIS, attaché parlementaire de Mme Vautrin, député de la 2ème circonscription.
- Monsieur COUSINARD, de l'entreprise POTHELET,
- Monsieur VERKARRE de la Direction Départementale de l'Agriculture,
- Madame Nathalie PINON GUERIN et Monsieur Aymeric DUPONT de la Chambre d'Agriculture de la Marne.

PRÉAMBULE :

Avant la présentation du compte administratif, le Président de l'A.S.A. a présenté un rapport moral. Celui a ainsi précisé le démarrage des travaux le 26 juin 2003, le choix de l'entreprise et l'historique des démarches de l'ASA depuis 1996 (acqui-

sitions de plus de 6 ha de terrains pour les bassins, enquêtes publiques, arrêtés préfectoraux, études parcellaire et d'incidence) qui ont donc fini par porter leurs fruits.

A) PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Le trésorier de l'ASA expose le compte administratif de l'année 2002 qui présente un excédent de 203 791 €.

Soumise au vote à bulletin secret, la présentation recueille 1606 voix favorables, soit l'unanimité.

B) RENOUELEMENT DU BUREAU

Les membres sortants sont Messieurs HAUTEM Jean-Claude et LONGIS Laurent en tant que titulaires et Monsieur MALOT Franck en tant que suppléant.

Tous se représentent, il n'y a pas d'autres candidats, tous sont réélus à leur poste respectif.

Les résultats du vote à bulletin secret sont les suivants :

TITULAIRES

HAUTEM Jean-Claude	1541
LONGIS Laurent	1377

SUPPLÉANT

MALOT Franck	1480
--------------	------

Sont élus titulaires : Messieurs HAUTEM Jean-Claude et LONGIS Laurent. Est élu suppléant : Monsieur MALOT Franck.

C) PLANNING DES TRAVAUX ET CHOIX DE L'ENTREPRISE

Débutés le 26 juin 2003, la durée prévisionnelle des travaux est de 18 mois pour la tranche ferme et de 10 mois pour les tranches complémentaires.

L'entreprise sélectionnée est POTHELET SARL, représentée ce jour par M. Cousinard. Celle-ci a été sélectionnée par la commission d'appel d'offre les 11 et 18 avril 2003.

Le montant de la tranche ferme est de 1 360 812 €, celui de la tranche complémentaire obligatoire est de 8 444 € et celui des autres tranches complémentaires

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite et fin)

190 600 €. Le trésorier présente les autres frais (main d'œuvre, géomètre, etc.), l'ensemble de l'investissement représente un montant total de 1 722 874 €.

Le trésorier présente le plan de financement prévisionnel de ces travaux :

- Autofinancement : 183 000 €
- Subventions (CG, AESN, CIVC): 755 350 €
- Cotisations 2003 : 94 520 €
- Emprunt : 690 000 €
- Total : 1 722 870 €

L'emprunt a été contracté pour une durée de 11 ans, à un taux d'intérêt de 3,8%, auprès du Crédit Agricole.

Annuellement, et ce pendant 11 années consécutives, la répartition des cotisations collectées (94 520 €) sera la suivante :

- Fonctionnement : 15 000 €
 - Paiement de l'emprunt : 77 915 €
- Total : 92 915 €

Montant restant (imprévus) 1 600 €

Dans le projet de travaux, un point reste encore à finaliser avec le Conseil Général, il s'agit de la traversée de la RD26 par des canalisations.

D) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Un propriétaire demande si une vitesse maximale devra être respectée sur les chemins bétonnés. Le président explique qu'il n'y a pas de limite de vitesse autre que celles du code de la route, mais précise que le poids maximum sur un essieu

normalisé est de 13 tonnes.

Le président informe l'assemblée que les réunions de chantier auront lieu tous les jeudis matin à 9h30, et que ceux qui le souhaitent peuvent y participer. La séance est levée vers 16 h.

Voici quelques information sur les bassins en cour de réalisation :

VOLUMES DE STOCKAGE

Les volumes théoriques calculés sur les 5 bassins versants avec une pluie de 50 mm en 15 minutes et un coefficient de ruissellement de 0,4 sont les suivants :

1. "les Vivandes" : 7.500 m3
2. "les Crayères" : 5.500 m3
3. "les Clos" : 3.600 m3
4. "les Oies" : 12.000 m3
5. "les Vicomtes" : 8.600 m3

Les volumes que réalise l'Association Syndicale Autorisée de VILLERS MARMERY dès la 1ère tranche sont beaucoup plus importants car les bassins fonctionneront par infiltration.

Par expérience, ce type de bassin nécessite une surface importante au sol pour obtenir un fonctionnement efficace

1. "les Vivandes" : 15.000 m3
2. "les Crayères" : 15.000 m3
3. "les Clos" : 3.600 m3 (avec possibilité d'agrandissement 10.000 m3)
4. "les Oies" : 10.000 m3 (existant)
5. "les Vicomtes" : 15.000m3

En plus de ces volumes, 1.600 m3 de stockage seront réalisés en 1ère tranche dans les coteaux, avec un objectif de

2.250 m3 à terme, sans comptabiliser le stockage naturel constitué par le remblai de l'ancienne ligne du "C.B.R."

Nous vous informons que les journées de vente de terre végétale ont connu un franc succès, en effet près de 590 camions de terre ont été réservés, soit 8850 m3. Vu la forte demande nous avons dû limiter à 10 camions par adhérent afin que chacun soit satisfait ce qui représente tout de même 285 camions soit 4275 m3. Nous recommencerons cette opération avec l'entreprise Pothelet en vérifiant la surface des adhérents, certains réservant de la terre végétale sans aucune relation avec leurs surfaces déclarées. Les personnes non livrées à ce jour le seront la fois prochaine. Nous vous rappelons les conditions 1€/m3, par camions de 15 m3 pour les membres cotisants à l'A.S.A., et 4 €/m3 par camions de 15 m3, pour les personnes non adhérentes.

J'attire l'attention de tous les propriétaires et de tous les exploitants sur le fait que l'aménagement des chemins suivant va commencer début octobre : des Alouettes vivandes, des Hurons, des Voilvons. Des canalisations seront prochainement entreposées le long de ces chemins pour être ensuite enterrées. Afin de minimiser les frais de géomètre pour l'implantation des canalisations et des voiries en béton, je demande à ce que chaque personne riveraine des chemins balise les bornes de leurs parcelles.

Merci par avance pour votre compréhension et votre patience.

*Le président
L. Longis*

Virade de l'espoir 2003

Dimanche 29 septembre, que d'animation dans le village ! Dès 9heures, le parking est plein et les rues du village sont envahies de marcheurs et vététistes.

Le soleil du matin a fortement encouragé les sportifs de la bonne cause puisque encore cette année, nos chemins forestiers ont accueilli 3250 personnes qui ajoutées aux 750 de Givry en Argonne égalisent le chiffre de l'an dernier.

C'est grâce à cette mobilisation que l'association "Vaincre la mucoviscidose" récolte des fonds qui permettront à la recherche d'avancer car malgré de gros progrès, il y a encore beaucoup à faire ; de même que cela sert à aider les familles ne pouvant subvenir aux soins palliatifs très lourds et onéreux. L'association offre aussi un soutien psychologique très important aux jeunes parents à qui on annonce l'existence de cette maladie chez leur bébé.

D'autre part, cette manifestation offre une certaine renommée à notre village, puisque la presse régionale et nationale la couvre.

Le numéro gagnant de la loterie des roses est le 931.

Merci à tous pour votre participation et rendez-vous est pris pour l'an prochain avec, espérons, un aussi beau temps.



V^{ve} BRUNET - BERGEOT

RECONNAISSANCE

Ces inscriptions sont gravées sur le soubassement à gauche du portail extérieur de l'église.
Pourquoi ? Qui l'avait vu ?

Lors des travaux d'été, ces gravures ont été nettoyées, débarrassées des souillures qui les masquaient.

Auparavant, le soubassement en pierre et ciment a été rejointoyé par Monsieur Patrick Rother dans le courant du printemps. Les raccords ont été lissés à l'éponge et au chiffon.

Pendant cet été, les grilles de l'église se sont partiellement refait une beauté... Mathieu Mick, bénéficiant d'un emploi-jeune de deux mois, a consciencieusement lavé, décapé, brossé, les grilles surplombant la rue Guillaumet. Trois couches de peinture ont ensuite été nécessaires : une couche grise antirouille, et deux couches de finition noire. Les grilles étaient noires, elles resteront noires. Le travail étant fastidieux, seules les grilles de la rue Guillaumet et peut-être celles de l'avenue de Champagne, seront complètement finies avant l'automne 2003. Monsieur Patrick Charpentier, employé communal, continue l'ouvrage régulièrement. Le temps particulièrement sec depuis plusieurs mois est propice à ce genre de travail, mais l'automne risque d'amener son lot d'humidité. Quoi qu'il en soit, les grilles, situées le long de la rue de l'église, seront repeintes lors de l'été prochain.

Pour les grilles rénovées cette année, les quantités utilisées sont de 7,5 litres d'antirouille et 16 litres de noir.

Ce n'est déjà pas si mal !

- Au fait ! de quand datait la dernière peinture ?
- Hou là ! Ça ne date pas d'hier. C'est certainement plus récent que la grille elle-même.

Revenons donc à cet épitaphe. Il indique le nom de la personne qui a fait une donation de 3000 francs, à la commune, en 1895. Voici des extraits de l'acte notarié, daté du 29 août 1895 :

*"- Par-devant Monsieur Ernest Adolphe Grojean, notaire à Beaumont sur Vesle, (...)
- en présence de Messieurs Jean Élie Mathias proprié-*

taire, et André Camille Lamort marchand boulanger à Villers-Marmery, témoins instrumentaires requis, (...),

- a comparu Madame Marie Angélique BERGEOT demeurant à Villers-Marmery, veuve de Monsieur Jean-Baptiste Armand BRUNET, âgée de 74 ans (...) laquelle par ces présentes fait donation à la commune de la somme de 3000 francs. (...)

- Madame veuve Brunet-Bergeot entend que cette somme soit employée à l'achat et à la pose d'une grille destinée à clôturer le terre-plein de la place de l'église. (...)

- Madame veuve Brunet-Bergeot attend en retour une rente viagère annuelle de 150 francs, payable sans aucune retenue (...) à compter du 1er janvier 1896. Les arrérages de cette rente, courant au décès de Mme Brunet, appartiendront à la commune, qui n'en devra aucun compte aux héritiers de la crédit- rentière. (...) Les frais d'acte sont à la charge de la commune."

Cet acte n'a été valable qu'à la condition d'autres décisions :

- une délibération du conseil municipal du 24 août 1895 décidant de l'acceptation de la donation.

- délivrance par le Maire, Jules Debay, de certificats de propriétés et revenus de la donatrice.

- avis favorable du Sous-Préfet de Reims daté du 6 septembre 1895.

- acte notarié récapitulatif rédigé par le Cabinet Labitte, notaire à Verzy, daté du 13 septembre 1896.

Madame Brunet est décédée 4 ans plus tard, le 30 Novembre 1900.

Cette dame semble être issue d'une famille ancienne de Villers-Marmery, dont on retrouve le nom en 1680. La recherche généalogique, si elle était faite, pourrait préciser la filiation...

Une dernière précision : Madame veuve Pierlot-Gomé, a fait un don de 2000 francs, en 1904. La rente de cette somme a été affectée à l'entretien de la grille. Avis aux amateurs... pour la nouvelle peinture !

LE POULET DE FERME AU VIEUX VINAIGRE DE CHAMPAGNE

INGRÉDIENTS :

- un poulet de 1.8 à 2kilos
- 1 décilitre de vinaigre de champagne
- 1 demi décilitre de coteau champenois blanc
- 1 chou vert
- 100g de beurre
- 3 échalotes
- 2 carottes
- 1 tomate
- 1 branche de céleri
- 1 bouquet garni
- 20 grammes de concentré de tomates
- sel, poivre rouge en grains



Détaillez le poulet en portions. Faites-les colorer au beurre dans un poêlon.

Retirez les morceaux, dégraissez le poêlon.

Découpez la carcasse en petits morceaux ainsi que les différents légumes. Faites revenir le tout au beurre.

Ajoutez le concentré de tomate et remettez les portions de volaille.

Déglacez avec le vinaigre et le vin blanc. Assaisonnez. Couvrez et laissez réduire.

Mettez à braiser au four à 200° (th 7) pendant un quart d'heure, laissez-les reposer 4 ou 5 minutes.

Après la cuisson, enlevez les morceaux de poulet.

Concassez les légumes avant de les passer au chinois.

Faites réduire le jus récupéré, liez-le légèrement avec une cuillère à soupe de fécule. Pendant ce temps, émincez le chou, faites-le blanchir, égouttez et passez-le dans du beurre monté chaud (eau+beurre+assaisonnement).

Laissez étuver pendant 5 à 6 minutes.

Emincez le poulet sur un lit de choux, nappez avec la sauce et décorez de quelques grains de poivre rouge et de la tomate détaillée en cube.

Recette donnée pour 4 personnes - *Restaurant la Briqueterie à Vinay*

IMAGE DU PASSÉ...



Eh non ! Il ne s'agit pas des travaux du futur TGV, mais de la construction de l'autoroute A4

LE CALENDRIER

Samedi 15 novembre 2003

C'est la date limite pour faire parvenir vos clichés au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et participer ainsi au CONCOURS PHOTO 2003.

Deux thèmes ont été retenus :

- Les activités humaines dans le PNRMR (les métiers, le tourisme, les loisirs).
- L'eau sous toutes ses formes dans le PNRMR.

Il est encore temps de participer, que vous soyez adeptes de la photo traditionnelle, de la diapositive ou encore de l'image numérique.

Vous pouvez obtenir le règlement complet en Mairie...



EN BREF...

NUMÉROS D'URGENCE

15

**SAMU et URGENCES
médicales le Week-End**

17

POLICE

18

POMPIERS

03 26 97 94 26

POMPIERS DE VILLERS MARMERY

03 83 32 36 36

CENTRE ANTI-POISONS

08 10 33 30 51

EDF SÉCURITÉ

03 26 47 21 21

GDF SÉCURITÉ

Solution des mots-croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	S	A	L	O	P	E	T	T	E	S
2	A	B	A	K	A	N		E	V	A
3	N	I	D		I	V	E		I	L
4	D	M		A	L	I	G	O	T	E
5	E	E		C	L	E		C	E	P
6	R		A	C	E	R	E			
7	L	A	I	E			P	A	R	A
8	I	V		D	A	M	A	I		C
9	N	I	V	E	L	A	I	E	N	T
10	G	O		R	E		S	S		I
11		N	E	A	N	T	S		R	F
12	E	S	T		E	V	I	D	E	S

DÉCHETTERIE

(Centre d'Apport Volontaire de Trépail)

Lundi : de 13h à 17h

Mercredi
Vendredi | de 9h à midi
Samedi |

HORAIRES D'HIVER
à partir du 3/11/03



LES ARTICLES POUR LE PROCHAIN VILLERS info doivent nous parvenir POUR le 25 JANVIER 2004... merci.